

Conseil Municipal

Séance publique du 15 février 2024 à 18 H

Procès-verbal de séance

L'appel des membres du Conseil Municipal est effectué par M. Honoré ACCHIARDI.

Membres présents :

Mesdames Martine ALBERTI - Angéline CAUVIN - Patricia DEMAS - Emmanuelle HOFFMANN - Magali IMBERT - Marie-Thérèse MORINA - Sandrine MOSCONI – Mélanie THEUNIS

Messieurs Honoré ACCHIARDI - Alain CARNINO - Franck EMELINE - Jean-Robert LUCCIONI - Bastian MELLINGER - Yann PRIOUT - José TOMICO

Membres excusés :

Mesdames Régine DEREPA (pouvoir à Martine ALBERTI) - Jacqueline ROSTAN (pouvoir à Patricia DEMAS).

M. Gilles FIGHIERA (pouvoir à Honoré ACCHIARDI)

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 H

Secrétaire :

M. José TOMICO, Conseiller Municipal, est nommé secrétaire de séance.

* * *

ORDRE DU JOUR

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

✓ Finances :

- *Tournées de surveillance par les agents de l'ONF pour la saison 2024 – solliciter le soutien du Conseil Départemental pour une dépense estimée à 7 500 € H.T pour 4 patrouilles composées de 3 agents et non plus 2. Taux de subvention attendu : 70 %.*

DÉLIBÉRATION est prise afin de solliciter, auprès de M. le Président du Conseil Départemental des A.M, son soutien financier à hauteur de 70 %, du montant de la dépense.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- *Copropriété 8 et 14 rue du Collet – répartition de la prime d'assurance*

Le montant de la prime annuelle s'élève à la somme de 1 175.18 € TTC

La quote-part de chacun des 4 copropriétaires est calculée sur la base des millièmes établis. Elles sont ainsi définies :

- EMELINE Franck :	180.98 €
- CORSI Nicole :	230.34 €
- GLOBAL AZUR :	423.06 €
- Mairie de Gilette :	340.80 €

DÉLIBÉRATION est adoptée pour valider la quote-part de chacun

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Afin de prévenir tout conflit d'intérêt, M. Franck EMELINE, Conseiller Municipal, ne prend pas part au vote de cette délibération

- Demande de subvention déposée par :
 - *Ultra Trail des Baous organisé par l'Association Longo Trail les 16 et 17 mars 2024*

DÉLIBÉRATION est validée pour attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € afin de soutenir cet événement sportif qui participera au rayonnement des villages perchés de la rive droite de Var.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- *Vidéoprotection – remise à niveau du système existant au parking de la Croix, installation de caméras de franchissement sur les deux tricolores et mise en place d'un nouvel équipement place de l'Amitié (Château de l'Aiguille)*

Cette dépense est estimée à 30 000 € HT.

DÉLIBÉRATION est prise afin de solliciter l'aide de l'Etat, comme suit :

- 15 000 € au titre du FIPD
- 9 000 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

La part communale restant à charge s'élève à 6 000 € + TVA

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- *Obligations légales de débroussaillage*

M. le Maire adressera, ce mois-ci, à l'ensemble des propriétaires de bâtis ou de terrains constructibles, un courrier pour rappeler les obligations légales de débroussaillage.

Il informe également l'assemblée que des premiers contrôles seront effectués très prochainement en présence d'agents de l'Office National des Forêts, sur le territoire communal.

- *Urbanisme :*

- *Zone d'accélération des enR*

Dans le cadre des dispositions de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable, les municipalités se doivent de définir, sur leur territoire respectif, des zones d'accélération Enr. Une cartographie départementale de ces zones sera ainsi établie sur la base de ces remontées.

DÉLIBÉRATION est prise afin de définir, comme zones EnR, les toitures des constructions existantes hormis celles situées au cœur du village. Cette proposition a d'ailleurs reçu un avis très favorable de M. Mathieu PERRIN, Architecte des Bâtiments de France.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ *Galerie du Château – création d'un espace de partage culturel*

Afin de valoriser ce local, d'un réel intérêt de par sa situation au cœur du village, une convention de mise à disposition, à titre gracieux, est conclue entre la Municipalité et l'association «La Ruche de l'Estéron», présidée par Mme Sandrine MOSCONI.

Grâce aux actions menées par ces bénévoles, ce lieu pourra ainsi abriter une boutique éphémère offrant à la population et aux visiteurs, une vitrine sur les réalisations exposées tout en encourageant l'artisanat local et, plus généralement, l'art.

Il servira également d'écrin pour des expositions de peinture, de sculptures, etc et pourra se transformer en espace de partage créatif et culturel interactif avec la rencontre entre artistes et auteurs de la vallée de l'Estéron.

Des informations touristiques (dépliants, affiches) y seront également diffusées auprès des visiteurs, les week-end et jours fériés.

A noter que les consommations en électricité et eau seront à la charge de ladite association.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Afin de prévenir tout conflit d'intérêt, Mesdames Magali IMBERT et Sandrine MOSCONI, toutes deux membres du bureau de cette association, ne prennent pas part au vote de cette délibération

➤ *Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :*

○ *Mutuelle communale*

Afin de pouvoir offrir à la population, une possibilité de souscrire une mutuelle communale, une consultation a été organisée auprès de plusieurs compagnies.

Après analyse des éléments factuels de 3 compagnies, **DÉLIBÉRATION** est adoptée afin de retenir la Mutuelle Just, ayant son siège social à Valenciennes (59300) - 53 avenue de Verdun, immatriculée sous le n° SIREN 783.864.150 et représentée par M. Philippe MIXE, Président.

Une convention de partenariat sera conclue en vue de définir les conditions régissant les parties. Le maire est autorisé à signer les documents pour ce faire.

Une réunion publique sera organisée très prochainement.

ADOPTÉ À LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

M. Jean-Robert LUCCIONI, Conseiller Municipal, s'est abstenu

➤ Conservatoire départemental de Musique :

- *Modification des statuts portant adhésion des communes rurales et notamment celles de Beuil, Moulinet et Peille*
- *Adhésion de la commune de Colomars*

DÉLIBÉRATION est prise afin d'approuver la révision desdits statuts et de valider l'adhésion de ces 4 communes

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

✓ Métropole Nice Côte d'Azur :

- *Présentation du rapport d'activité et de développement durable pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022*

DÉLIBÉRATION est adoptée pour acter cette présentation en Conseil Municipal

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

✓ Personnel communal

- *Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – protection sociale complémentaire – conventions de participation pour la couverture des risques Prévoyance et santé des agents*

Cette question est ajournée et sera débattue lors de la séance du prochain conseil municipal prévue en avril 2024.

✓ Questions diverses :

Restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire :

Une nouvelle consultation sera lancée très prochainement pour la fourniture et la livraison des repas à la cantine et ce, pour la rentrée scolaire 2024/2025.

Centre Communal d'Action Sociale – mise en place du navette :

Dès le lundi 4 mars prochain, une navette gratuite sera mise en place pour permettre aux habitants de se rendre le lundi matin à Saint-Martin-du-Var. Les places étant limitées à 4, il faudra s'inscrire préalablement auprès des services de la Mairie.

Le départ est fixé à 9 H 30 pour un retour prévu à 11 H 30.